

JOURNÉE FAMILIALE DE LÉRY 2013 / VILLE DE LÉRY FAMILY DAY 2013

Le samedi 18 mai 2013 a eu lieu la journée familiale de Léry 2013. La journée s'est avérée parfaite avec des températures idéales qui ont contribué à attirer une foule de plus de 450 personnes!

Les participants ont pu participer à une multitude d'activités: jeux gonflables, cours de danse, promenades à poney, maquillage, table de bricolage, spectacles de clowns, présentation d'animaux exotiques et la visite d'une mascotte!

La nourriture était fournie gratuitement incluant des hot dogs, des tranches de pommes, des boissons, de la barbe à papa et les toujours très populaires sandwichs glacés.

Même le comité du 100^e anniversaire est passé à l'action en organisant une exposition d'art visuel dans la salle communautaire avec des œuvres de divers artistes locaux.

Une telle journée ne pourrait avoir lieu sans l'aide de nombreux bénévoles et les contributions des commanditaires suivants:

Amaro
Caisse Populaire de
Châteauguay
Dairy Queen
Excavation Bergevin
& Laberge

IGA Beauharnois
Liquidation 747
Piscine Trévi
Plomberie Desmarais

La Ville de Léry tiens particulièrement à féliciter le comité organisateur, composé de Sylvie Desrochers, Joanne McMillan et Jocelyne Schmidt, pour un travail bien fait, année après année!

Nous avons hâte de vous voir encore nombreux l'an prochain pour la journée familiale de Léry 2014!

On Saturday, May 18th, 2013, was held the latest Ville de Léry Family Day. The day was bright and beautiful with perfect temperatures which helped to attract a crowd of over 450 people!

Attendees were able to participate in a multitude of activities including: inflatable games, parent-tot dance classes, pony rides, face painting, arts & crafts, clown shows, exotic animals and the visit of a mascot!

The food was provided free of charge and included hot dogs, apple slices, drinks and the ever popular cotton candy and ice cream sandwiches.

Even the 100th anniversary committee got in on the action by organizing an art exhibit in the community hall featuring works from various local artists.



Such a day could not occur without the help of many volunteers and the contributions of the following sponsors:

Amaro
Caisse Populaire de
Châteauguay
Dairy Queen
Excavation Bergevin
& Laberge
IGA Beauharnois
Liquidation 747
Piscine Trévi
Plomberie Desmarais

Ville de Léry would especially like to congratulate the organizing committee, composed of Sylvie Desrochers, Joanne McMillan and Jocelyne Schmidt, for a job well done, year after year!

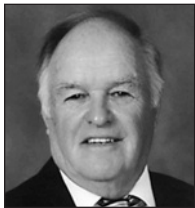
We look forward to seeing many of you next year for Léry Family Day 2014!



Table des matières

Votre municipalité	
Your Municipality	2-3
Faits saillants du Conseil	4-7
Infos municipales	
Municipal News	8-10
Centenaire 2014	
2014 Centennial	11-12
Urbanisme et inspection	
Urban Planning and Inspection	13
Environnement	
Environment	14-16
Service de police	
Police Department	17
Service d'incendie	
Fire Department	17-18
Sécurité civil	
Civil Safety	19
Activités à venir	
Activities to come	20-22
Section Jeunesse	
Youth Section	23

Votre Conseil municipal



Yvon Mailhot
Maire
maire@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 300



Ville de LÉRY



Lee Royko
Conseiller de La Gare
district1@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 301



Adrien Desrochers
Conseiller Les Boisés
district2@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 302



Albert Brault
Conseiller Bellevue
district3@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 303



Thomas L. Oliver
Conseiller Les Riverains
district4@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 304



Eric Parent
Conseiller du Manoir
district5@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 305



Olivia Goodfellow
Conseillère Woodland
district6@ville.lery.qc.ca
450-692-6861 x 306

Directeur général et secrétaire-trésorier:

Dale Stewart

Directeur du service d'incendie:

Maurice Vinette

Coordonnateur mesures d'urgence:

Eric Parent

Inspecteur municipal:

Philippe Chrétien

Responsable de l'urbanisme:

Philippe Chrétien

Responsable des travaux publics:

Serge Malenfant

Président du comité consultatif d'urbanisme:

Lee Royko

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Vendredi de 8h30 à 12h00

Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales Inc. – 1-877-553-1955
© Tous droits réservés.

INAUGURATION DE L'AUTOROUTE 30

L'ouverture officielle du parachèvement de l'Autoroute 30, la nouvelle voie de contournement qui relie Montréal à la région de la Montérégie, a eu lieu le 17 décembre dernier à Beauharnois. La Ville de Léry était bien représentée à l'inauguration avec les présences de M. le maire Yvon Mailhot ainsi que les conseillers Lee Royko, Albert Brault et Eric Parent.



CORVÉE COMMUNAUTAIRE

Le samedi 8 juin 2013, de 9 h à midi, aura lieu notre première grande corvée communautaire de nettoyage.

L'activité communautaire et familiale s'adresse à ceux et celles qui ont l'environnement et la propreté de la Ville de Léry à cœur, petits et grands.

Le rendez-vous est donné à l'intersection de la Route 132 (boulevard René-Levesque et le boulevard de Léry – en bordure du chemin Saint-Bernard) à 9 heures. Nous partirons en petits groupes ramasser les déchets sur la longueur du chemin Saint-Bernard en la Ville de Léry.

À midi, les participants pourront se donner rendez-vous à l'hôtel de ville où un léger goûter sera servi pour les remercier de leurs contributions.

L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps. Par souci d'efficacité, les participants sont invités à porter un chandail à manches longues, des pantalons, des gants, des chaussures confortables et d'apporter un imperméable en cas de pluie. Des bouteilles d'eau, une collation et des sacs-poubelle seront remis aux gens qui participeront à ce grand nettoyage. N'oubliez pas, si possible, d'apporter des gants!



Si vous ne pouvez pas vous joindre à nous, prenez au moins un peu de temps pour ramasser près de votre domicile et dans les fossés. Merci!

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«Le Léryverain» est publié à tous les quatre mois et est distribué vers le début du mois de parution. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois précédant la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: villedelery@videotron.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 450-692-6861

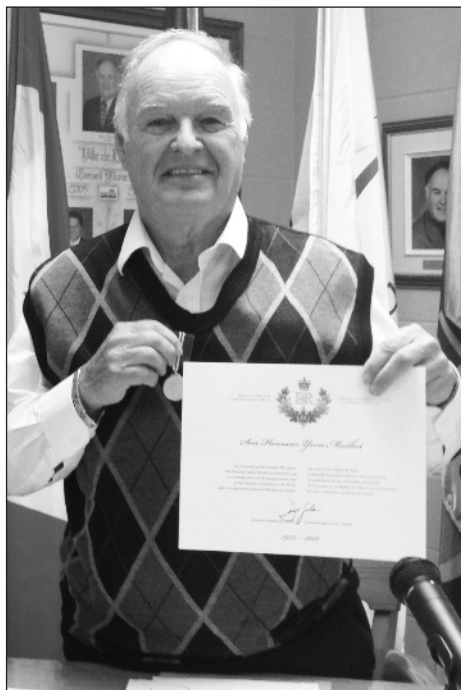
MÉDAILLE DU JUBILÉ DE DIAMANT DE LA REINE ELIZABETH II



Au nom de la Ville de Léry, le maire M. Yvon Mailhot a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II des mains de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Cette médaille a pour but de souligner l'apport de la Ville de Léry au mouvement municipal.

Ainsi, 1 300 maires du Canada, dont celui de la Ville de Léry, ont reçu cet honneur au nom de leur municipalité afin de souligner l'adhérence de leur ville à la FCM depuis plus de cinq ans. Au cours de ces années, ils ont contribué à améliorer le sort des diverses municipalités du Canada. Entre autres, ils ont travaillé à l'obtention d'un nouveau pacte pour les collectivités canadiennes, du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, du plan Chantier Canada ainsi que du Plan d'action économique du Canada.

La Médaille du jubilé de diamant est présentée en commémoration du soixantième anniversaire de l'accession de Sa Majesté au Trône. Elle reconnaît aussi la contribution de ces diverses personnes au bien-être des collectivités canadiennes. Précisons que le Gouverneur général du Canada dispose de 60 000 médailles dont 4 000 ont été remises à la Fédération canadienne des municipalités afin de souligner entre autres l'apport de diverses personnes au nom de leur communauté.



CONGÉS À VENIR - FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le **24 juin 2013** (Saint-Jean-Baptiste), le **1^{er} juillet 2013** (Fête du Canada) et le **2 septembre 2013** (Fête du travail).

Nous vous rappelons que les bureaux de l'hôtel de ville sont fermés le vendredi après-midi.

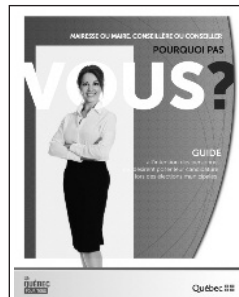
We remind you that the offices of the Town Hall are always closed on Friday afternoons.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPAL COUNCIL MEETINGS

Le 2^e lundi de chaque mois à 20 heures.

The second Monday of each month at 8 p.m.

NOUVEAU SITE WEB ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013



Les prochaines élections municipales sont prévues pour le dimanche 3 novembre 2013.

Un nouveau site web permet notamment d'expliquer aux candidats potentiels les champs de compétence de la politique municipale, tout en les sensi-

bilisant à l'importance de s'engager et de prendre part aux décisions relatives à la satisfaction des besoins de la population de leur municipalité.

On y trouve également des capsules Web qui traitent de sujets relatifs à la vie municipale (par exemple, l'organisation municipale et régionale au Québec ainsi que le rôle du conseil municipal et des élus).

Pour le consulter :

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-pose-ma-candidature

VOS ÉLUS VOUS REPRÉSENTENT AUPRÈS DE...

Les personnes suivantes ont été nommées pour représenter la municipalité auprès des différents organismes locaux et régionaux suivants :

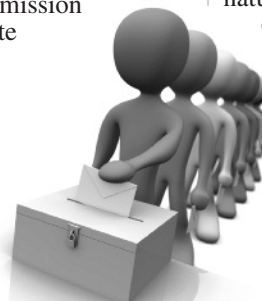
MRC de Roussillon	M. Yvon Mailhot
CITSO	M. Yvon Mailhot
Comité intermunicipal de police	M. Adrien Desrochers
Transports Accès	M. Lee Royko
Club Optimiste de Léry	M. Albert Brault
Comité consultatif d'urbanisme	M. Lee Royko et M. Eric Parent

OFFRE D'EMPLOI - PERSONNEL ÉLECTORAL

Le 3 novembre prochain, la Ville de Léry sera en élection pour les postes de maire et de conseillers, s'il y a lieu. Vous avez une expérience dans la tenue des scrutins municipaux, provinciaux ou fédéraux ou vous désirez acquérir cette expérience ? Le président d'élection est à la recherche de personnes intéressées à faire partie du personnel électoral.

Postes disponibles :

- Membre d'une commission de révision de la liste électoral
- Scrutateur
- Secrétaire
- Préposé à l'accueil et à l'information
- Préposé à la table de vérification



Vous devrez assister à une séance de formation rémunérée.

Nous avons besoin de vous à l'une ou l'autre des dates suivantes :

- 27 octobre 2013 (Vote par anticipation)
- 3 novembre 2013 (Jour du scrutin)

Seules les personnes retenues recevront une réponse. Un membre du personnel électoral ne peut se livrer à un travail de nature partisane à compter du moment où il prête le serment.

Pour information :

Bureau du président d'élection
Hôtel de Ville de Léry
1, rue de l'Hôtel-de-ville,
Léry (Québec) J6N 1E8
450-692-6861 poste 201
dstewart@ville.lery.qc.ca



Lors de la séance extraordinaire du 5 novembre 2012, le Conseil municipal :

- A octroyé le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Léry pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013 à divers assureurs via les courtiers d'assurances Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту Inc. et Lemieux, Ryan & Associés Inc.
- A approuvé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les droits constituant une servitude réelle permanente aux fins du passage et de l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout sanitaire sur deux (2) parcelles (Parcelles A et D) du lot 369 Partie du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, de la Ville de Léry, le tout requis dans le cadre de l'implantation du chemin « D » du projet d'infrastructures de la Ville de Léry. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A approuvé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les droits constituant une servitude réelle permanente aux fins du passage et de l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout sanitaire sur deux (2) parcelles (Parcelles B et C) du lot 369-11 Partie du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, de la Ville de Léry, le tout requis dans le cadre de l'implantation du chemin « D » du projet d'infrastructures de la Ville de Léry. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

Lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2012, le Conseil municipal :

- A accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier 2012.
- A indiqué que la Ville de Léry a reçu les paiements ou promesses de paiements des arriérés de taxes identifiés dans la liste des arrérages de taxes déposée auprès du Conseil municipal le 9 octobre 2012 et qu'en conséquence la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes n'aura pas lieu.
- A accepté le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
- A décrété la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement.
- A procédé à l'embauche de deux (2) nouveaux pompiers volontaires pour une période de probation de 12 mois.

- A adopté le règlement numéro 2011-412 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Léry.
- A adopté le règlement numéro 2012-416 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Léry.
- S'est engagé aux termes d'un acte de vente (cession) à accepter les emplacements portant les numéros 368-27 et 368-37, ayant caractère de rues (Paul), connus et désignés comme tels au Cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, que les propriétaires consentent à céder à la Ville de Léry pour une somme nominale.
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 22 septembre 2012, selon la facture numéro 0276047, datée du 28 septembre 2012, au montant de 6 300,86 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la facture numéro 10-2461 de l'Entreprise Bruno Desrosiers datée du 12 octobre 2012 au montant de 5 903,50 \$, taxes en sus, pour des travaux d'installation de bordures de béton préfabriquées et de réfection du terrain du Parc de l'hôtel de ville pour accueillir de nouveaux modules de jeux, et en a autorisé le paiement.
- A accepté la facture numéro 1015 de l'entreprise Saisons Express datée du 7 novembre 2012 au montant de 5 197 40 \$, taxes en sus, pour l'achat de copeaux de bois, de toile géotextile et de terre brune pour le Parc de l'hôtel de ville, et en a autorisé le paiement.
- A approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de la Gare et le chemin du Lac-Saint-Louis pour un montant subventionné de 20 000 \$ (subvention 2010) pour l'exercice financier 2012-2013, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- A approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur le boulevard René-Lévesque, les chemins du Golf et du Lac-Saint-Louis, les rues de la Gare, du Parc-Notre-Dame, du Parc-Woodland, Paul et Principale pour un montant subventionné de 100 000 \$ (subvention 2012) pour l'exercice financier 2012-2013, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- A accepté une entente de règlement avec le Groupe financier AGA pour le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville de Léry et a demandé au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

- A autorisé que la Ville de Léry obtienne de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Municipalités locales I, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2007 au 1er décembre 2008.
- A autorisé que la Ville de Léry obtienne de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Municipalités locales I, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2009.
- A informé la Ville de Mercier et la municipalité de Saint-Isidore de l'intérêt de la Ville de Léry à négocier et signer un partenariat entre services d'incendies autonomes de villes de risques et/ou de tailles semblable (par exemple, en ce qui a trait au volet force de frappe pour les villes de moins de 50 000 habitants) afin de se conformer et de mettre en œuvre le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Roussillon.
- A informé la Ville de Châteauguay de son intérêt à négocier et signer une entente sur les appels initiaux afin de se conformer et de mettre en œuvre le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Roussillon.
- A approuvé les prévisions budgétaires 2013 de Transports Accès Inc. telles que soumises, le tout pour un montant total de 862 468 \$ et a autorisé le paiement de la quote-part au montant de 6 439 \$.
- A approuvé la grille tarifaire de 2013 de Transports Accès Inc.

Lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, le Conseil municipal :

- A adopté le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 et le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2013-2014-2015.
- A adopté le règlement numéro 2012-421 décrétant les taux de taxes pour l'année 2013 et les modalités de paiement.

Lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012, le Conseil municipal :

- A affecté une partie du surplus de l'année pour financer des activités financières futures ainsi qu'affecter certains montants provenant de réserves financières pour financer des activités de l'année 2012.

(Suite à la page 5)



- A adopté le règlement numéro 2012-420 modifiant le règlement 2010-408 sur le traitement des membres du Conseil municipal.
- A accepté la recommandation de paiement numéro 18 (acceptation définitive partielle), préparée par Genivar le 4 décembre 2012 au montant de 474 855,83 \$, taxes incluses, et a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement à l'entrepreneur général Sintra Inc. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A ratifié la lettre du 5 décembre 2012 adressée aux procureurs de Sintra inc. par Dufresne Hébert Comeau, avocats, établissant la position de la Ville de Léry face à la réclamation du 19 septembre 2012 et les retenues applicables. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A autorisé la préparation d'un appel d'offres aux fins de la réalisation des travaux de correction du profil en profondeur de l'émissaire de l'égout sanitaire au lac Saint-Louis. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A mandaté les avocats Dufresne Hébert Comeau aux fins de représenter la Ville de Léry dans le cadre du différend avec l'entrepreneur Sintra Inc. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 20 octobre 2012, selon la facture numéro 0284314, datée du 26 octobre 2012, au montant de 1 199,70 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 17 novembre 2012, selon la facture numéro 0291198, datée du 24 novembre, au montant de 87,38 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels du Groupe ABS pour la période finissant le 31 août 2012, selon la facture numéro 038274 datée du 18 septembre 2012, au montant de 1 121,01 \$, taxes incluses, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels du Groupe ABS pour la période finissant le 30 septembre 2012, selon la facture numéro 039566 datée du 8 novembre 2012, au montant de 2 509,33 \$, taxes incluses, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la facture numéro 23981 d'Excavation Bergevin & Laberge Inc. datée du 1er octobre 2012 au montant de 5 000 \$, taxes en sus, pour des travaux d'installation d'une tranchée drainante dans le chemin X en lien avec le projet d'aqueduc et d'égout sanitaire – Phase I. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A approuvé l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 351, soit la parcelle identifiée comme étant la Parcelle B du cadastre de la Paroisse de St-Joachim de Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, en la Ville de Léry, et a accepté de verser au Ministre du Revenu du Québec une somme nominale en contrepartie de la cession du terrain. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- S'est engagé dans le processus relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.
- A mandaté la firme Genivar aux fins de réaliser un plan de conservation et de développement de la Ville de Léry de concert avec la Ville de Léry et la firme Plania, ainsi que d'assister lors de discussions avec la Communauté Métropolitaine de Montréal, notamment sur le volet financier, conformément à l'offre de services professionnels déposée le 26 novembre 2012, le tout selon un mode de tarification à taux horaire.
- A accepté la facture numéro 0546 de Clôtures P.J.L. datée du 29 novembre 2012 au montant de 1 610 \$, taxes en sus, pour des travaux d'installation de clôtures au Parc de l'hôtel de ville, et en a autorisé le paiement.
- A adjugé à la compagnie «Thermopompes N&R Sol Inc.» le contrat relatif à la fourniture d'une nouvelle fournaise au montant de 4 250 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- A adjugé à la compagnie «Les Entreprises M.G. Enr.» le contrat relatif à la tonte de pelouses pour l'année 2013 de certains terrains (11) de la Ville de Léry au montant de 6 300 \$, avec exemption de taxes, selon la soumission déposée et a indiqué que la Ville de Léry pourra, selon la soumission déposée, ajouter le terrain du Parc multifonctionnel sur la rue de la Gare pour un montant de 3 600 \$, avec exemption de taxes, au prorata de l'année en cours si les terrains ne sont pas en condition pour la tonte en date du 1er mai 2013.
- A renouvelé son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2013 au coût approximatif de 1 159,70 \$, taxes en sus.
- A renouvelé ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2012 au coût de 7 141,38 \$, taxes en sus.
- A adhéré au Réseau d'information municipal pour l'année 2013 au coût de 250 \$, taxes en sus.
- A autorisé le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, une entente de service avec la Ville de Beauharnois relative aux interventions d'urgences en la Ville de Léry sur l'emprise de la nouvelle Autoroute 30 et tout autre document connexe.
- A autorisé le brûlage de la résidence désaffectée du 432, boulevard de Léry en la Ville de Léry, propriété de 2927764 Canada Inc. (Western Harvest Gardens) et a exigé que le propriétaire des lieux signe une entente (et en avise son assureur) dégageant la Ville de Léry et les membres de son service incendie de toutes responsabilités.
- A autorisé la présentation par la MRC de Roussillon d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal pour le secteur ouest de la MRC et a confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme.
- A mandaté l'UMQ pour agir à titre de mandataire de la Ville de Léry pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013, le Conseil municipal :

- A accepté le dépôt du rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Prévisions budgétaires 2013 – Exercice se terminant le 31 décembre.
- A approuvé la liste des dépenses fixes prévues au budget, le tout tel que soumis

(Suite à la page 6)



par le directeur général et secrétaire-trésorier et à laquelle est joint un certificat de disponibilité de crédits.

- A accepté le dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier de la liste des soldes minimales radiés en 2012 pour un montant total de 21,49 \$.
- A accepté la radiation de mauvaises créances pour la somme de 26,17 \$ selon un rapport du directeur général et secrétaire-trésorier daté du 14 janvier 2013.
- A procédé à l'embauche d'un nouveau pompier volontaire pour une période de probation de 12 mois.
- A accepté que la réduction des cotisations à l'assurance emploi 2012 soit partagée suivant le document déposé à cette fin.
- A approuvé la demande de paiement numéro 1 au montant de 85 470,39 \$, taxes incluses, et a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement à l'entrepreneur Gérald Théorêt Excavation Inc. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 20 octobre 2012, selon la facture numéro 0284222, datée du 26 octobre 2012, au montant de 3 962,58 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 17 novembre 2012, selon la facture numéro 0291206, datée du 24 novembre 2012, au montant de 5 830,40 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 8 décembre 2012, selon la facture numéro 0296324, datée du 17 décembre 2012, au montant de 7 254,00 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 22 décembre 2012, selon la facture numéro 0299420, datée du 31 décembre 2012, au montant de 4 250,02 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie -

Phase 1, projet L98753)

- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels du Groupe ABS pour la période finissant le 31 octobre 2012, selon la facture numéro 040029 datée du 26 novembre 2012, au montant de 1 233,11\$, taxes incluses, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la facture numéro 70658 de l'entreprise Qualitas datée du 3 décembre 2012 au montant de 1 080 \$, taxes en sus, pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le projet d'aqueduc et d'égout - Phase I - Chemin M, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A mandaté la firme Paris, Ladouceur & Associés Inc. aux fins de produire un rapport d'évaluation en lien avec le plan de conservation et de développement de la Ville de Léry, conformément à l'offre de services professionnels déposée le 8 janvier 2013, le tout pour un montant de 14 000 \$, taxes en sus.
- A renouvelé son adhésion au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2013 au coût de 50 \$.
- A renouvelé son adhésion à la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) pour l'année 2013 au coût de 100 \$.
- A renouvelé son adhésion à la Société d'aménagement du Parc des Îles-de-la-Paix pour l'année 2013 au coût de 100 \$.
- A indiqué le désir de la Ville de Léry d'intégrer le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Roussillon, a entériné son Plan de mise en œuvre incendie préparé par le consultant «Service gestion incendie enr.» qui a été finalisé en janvier 2013 et s'est engagé formellement à mettre en œuvre les actions proposées.

Lors de la séance ordinaire du 11 février 2013, le Conseil municipal :

- A nommé Mlle la conseillère Olivia Goodfellow à titre de maire suppléante à compter du 1er mars 2013, et ce pour une période de quatre mois et qu'elle agisse comme représentante de la Ville de Léry auprès de la CRÉ, de la MRC de Roussillon et du CITSO en l'absence du maire.
- A autorisé la présentation dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2013 d'une demande d'embauche pour un étudiant pour une période de douze semaines au cours de l'été en soutien au service d'urbanisme.
- A fait plusieurs demandes auprès du

ministère des Transports du Québec, telles :

- ◆ qu'une sortie desservant la Ville de Léry soit aménagée sur la nouvelle Autoroute 30, tel que prévu, au viaduc situé sur la rue de la Gare
- ◆ que la signalisation routière sur la nouvelle Autoroute 30 aux sorties du chemin de la Beauce à Beauharnois et du chemin de la Haute-Rivière à Châteauguay indique «Léry», en attendant la construction d'une sortie desservant la Ville de Léry, et que la signalisation directionnelle appropriée soit installée sur la Route 132.
- ◆ que la signalisation routière sur la nouvelle Autoroute 30 indique «Léry» aux limites de territoire entre la Ville de Léry et les villes limitrophes de Beauharnois et de Châteauguay afin de sensibiliser les usagers et pour bien cibler les interventions d'urgences lorsque requises.
- ◆ qu'une signalisation routière indiquant «Rue de la Gare» soit installée sur le viaduc situé sur la rue de la Gare visible des usagers de la nouvelle autoroute 30 dans chaque direction.
- ◆ que les garde-corps sur le viaduc de la rue de la Gare soient rehaussés pour assurer la sécurité des enfants, des piétons et des cyclistes.
- ◆ que la limite de vitesse permise sur le boulevard de Léry (Route 132) soit réduite à 70 km/h sur toute sa longueur en la Ville de Léry.
- ◆ la permission d'installer une enseigne «Sortie de véhicule d'urgence» dans chaque direction sur le boulevard de Léry (Route 132) près de l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville.
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 15 décembre 2012, selon la facture numéro 0296910, datée du 31 décembre 2012, au montant de 1 495,70\$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A adjugé à la compagnie «Techni-Test Solutions Inc.» le contrat relatif à la vérification de vidéos et rapports d'inspections TV en lien avec la Phase I du projet aqueduc et égout au montant de 1 850 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A adjugé à la compagnie «Plomberie Leduc Inc.» le contrat relatif à des travaux de branchement de l'Hôtel

(Suite à la page 7)



de ville à l'aqueduc municipal au montant de 4 200 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.

- A mandaté la firme Plania Inc. aux fins de poursuivre des études de planification détaillée et d'élaboration de stratégies réglementaires, de concert avec la Ville de Léry, pour un montant approximatif de 11 999 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels déposée le 7 février 2013, le tout selon un mode de tarification à taux horaire.
- A mandaté la firme Plania Inc. aux fins de poursuivre la réalisation d'un plan de conservation et de développement de la Ville de Léry de concert avec la Ville de Léry, pour un montant approximatif de 2 999 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels déposée le 7 février 2013, le tout selon un mode de tarification à taux horaire.
- A effectué des modifications à sa politique existante de remboursement pour les services de loisirs.
- A confirmé aux citoyens concernés et aux organismes, tels que la Ville de Châteauguay et le Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière de 1 500 \$ par enfant ayant des besoins particuliers en raison de ses incapacités et qui sera inscrit à un camp de jour à l'été 2013.
- A confié à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Ville de Léry.
- A appuyé le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.
- A demandé au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Léry pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Lors de la séance ordinaire du 11 mars 2013, le Conseil municipal :

- A confirmé à la firme d'évaluateurs professionnels Leroux Beaudry Picard et associés inc. les catégories d'immeubles qui doivent être inscrites au rôle

d'évaluation foncière de la Ville de Léry.

- A affecté une partie du surplus de l'année 2012 pour financer des activités financières futures.
- A affecté un montant provenant d'une réserve financière pour financer des activités de l'année 2013.
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 31 décembre 2012, selon la facture numéro 0299976, datée du 8 janvier 2013, au montant de 405,49 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 19 janvier 2013, selon la facture numéro 0303286, datée du 25 janvier 2013, au montant de 1 366,86 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 29 janvier 2013, selon la facture numéro 0304710, datée du 25 janvier 2013, au montant de 150,75 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté les demandes d'ajustements d'honoraires professionnels du Groupe ABS pour la période finissant le 30 novembre 2012, selon les factures numéro 041689 et numéro 042133 datées du 31 décembre 2012, au montant de 228,52 \$, taxes incluses, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la facture numéro 71041 de l'entreprise Qualitas datée du 14 janvier 2013 au montant de 60 \$, taxes en sus, pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le projet d'aqueduc et d'égout - Phase I - Chemin M, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté l'offre de services de l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour un montant fixe annuel de 250 \$ ainsi que 80 \$ / heure pour ses services lorsqu'elle est appelée en situation d'urgence selon la proposition du 6 février 2013.
- A octroyé au Refuge A.M.R., organisme

à but non lucratif, le contrat pour le ramassage des animaux errants et morts (chiens et chats) et les chevreuils décédés sur le territoire de la municipalité, le tout selon la proposition du 1er mars 2013, et ce, pour une durée de douze (12) mois.

- A déposé une demande d'adhésion à l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence et a demandé le consentement par résolution de toutes les municipalités déjà parties de ladite entente.

Lors de la séance ordinaire du 8 avril 2013, le Conseil municipal :

- A autorisé une dérogation mineure à l'effet de permettre une marge latérale de 1,7 mètre entre un bâtiment et la ligne de terrain, et ce, en regard de l'immeuble sis au 669, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.
- Adjudication d'une émission d'obligations, résolution de concordance et résolution de courte échéance en lien avec le règlement d'emprunt 2002-367 (368). (Place du Marquis)
- A avisé l'entrepreneur « Excavations Bergevin & Laberge Inc. » que la Ville de Léry accepte de reconduire le contrat pour l'entretien des rues pour la saison 2013-2014 au montant de 82 398,75 \$, taxes incluses, selon sa proposition du 12 juillet 2010 et se réserve le droit de reconduire, à une date ultérieure, le contrat pour l'entretien des rues pour la saison 2014-2015.
- A confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Léry, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement.
- A adjugé à la compagnie « Agritex Ltée » le contrat relatif à la fourniture d'un balai rotatif frontal pour le nouveau tracteur à pelouse ainsi que tout équipement connexe avec installation comprise au montant de 5 270 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- A déclaré la semaine du 6 au 14 avril 2013, la Semaine québécoise des adultes en formation.
- A demandé au ministre de la Justice de désigner monsieur Eric Parent, conseiller municipal de la Ville de Léry, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Léry.

COMPTE DE TAXES 2013 – DEUXIÈME ET TROISIÈME VERSEMENTS



Nous vous rappelons que la date limite pour effectuer le 2^e versement des taxes 2013 est le **lundi 3 juin 2013**. Quant au 3^e versement, il deviendra dû le **mardi 3 septembre 2013**. **Pour éviter d'avoir à payer des intérêts, chaque versement doit être payé à la date d'échéance.** Si un versement a été fait en retard cela entraîne une perte de privilège et tous les versements deviennent dus et des intérêts s'ajoutent quotidiennement au taux de 16% par année. **Vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, par Interac, par chèque, en argent comptant, dans toutes les caisses populaires ou d'économies Desjardins et les Banques CIBC, Laurentienne, Montréal, Nationale, Royale, Scotia et TD Canada Trust.**

INVENTAIRE DU MILEU - VISITE DES PROPRIÉTÉS

La Ville de Léry doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* (L.R.Q., chapitre F-2.1). Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. a donc été mandatée à cet effet. Elle effectuera la visite des propriétés entre mai et août 2013.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Ville de Léry.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble.

ABRIS TEMPORAIRES (ABRIS D'AUTOS D'HIVER)

Nous vous rappelons que les abris temporaires (abris d'autos d'hiver) ne sont plus autorisés depuis le 15 avril dernier. Nous invitons donc ceux qui n'ont pas encore démonté leur abri temporaire à le faire rapidement.



VENTES DE GARAGE

Avec la venue du printemps arrive également le temps du grand nettoyage. Certains d'entre vous voudront peut-être effectuer une vente de garage. Le règlement sur les ventes de garage permet deux ventes de garage sans frais par année, l'une au printemps (première fin de semaine du mois de juin, les jours suivants: samedi et/ou dimanche – 1^{er} et 2 juin 2013) et l'autre à l'automne (première fin de semaine du mois de septembre, les jours suivants: samedi et/ou dimanche et/ou lundi – 31 août et le 1^{er} et 2 septembre 2013). Si la pluie ou une cause exceptionnelle empêche, au moment prévu, la tenue des ventes de garage sans frais, la tenue peut être reportée à la fin de semaine suivante (deuxième fin de semaine des mois de juin ou septembre, les jours suivants: samedi et/ou dimanche).



En dehors des périodes prévues précédemment, un maximum d'une vente de garage par année est autorisée pour une même habitation. Le propriétaire ou l'occupant doit, à cette fin, se procurer un permis auprès de la Ville de Léry et le tenir affiché pendant toute la durée de l'activité. Le coût du permis est fixé à vingt dollars (20 \$) par jour d'activité. Si la pluie ou une cause exceptionnelle empêche, au moment prévu, la tenue d'une vente de garage autorisée, ladite vente peut être reportée à une date ultérieure. Cependant, une nouvelle demande de permis de vente de garage doit être faite dans les cinq (5) jours qui suivent. Une vente de garage ne peut être reportée si elle a été tenue en partie.

La vente de garage doit être faite par le propriétaire ou l'occupant du bâtiment sur son terrain et doit avoir lieu dans une période comprise entre 8 heures et 20 heures. Toute affiche hors du terrain est prohibée. L'exposition des objets ne doit pas empiéter dans l'emprise de rue.

De plus, Santé Canada rappelle que certains produits, tels que barrières pour bébés, sièges d'auto, lits d'enfants, berceaux, etc. présentent des risques pour la sécurité. Soyez vigilants ! Si vous effectuez une vente de garage, vous êtes légalement responsables des produits que vous vendez ; assurez-vous qu'ils soient conformes et qu'ils répondent aux normes

de sécurité. Pour plus d'information, consultez le site <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-fra.php>

TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Le député de Châteauguay, M. Pierre Moreau, nous a indiqué que la Ville de Léry bénéficierait d'une subvention de 24 768 \$ en 2013 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

En plus du nettoyage et reprofilage de certains fossés, ces fonds serviront notamment à des travaux d'asphaltage sur l'avenue Ross ainsi que sur le chemin du Lac-Saint-Louis.

PARC MULTIFONCTIONNEL

Avec l'ouverture de la nouvelle Autoroute 30, le terrain de balle de la Ville de Léry ayant servi pour la construction du viaduc au-dessus de ladite autoroute au cours des trois dernières années devrait reprendre sa vocation originale cette année. S'ajoutera à cet équipement récréatif existant, un nouveau terrain de soccer ainsi que le nouvel emplacement permanent de la patinoire municipale. La patinoire sera asphaltée et devrait servir hiver comme été.

RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PISCINES

Le 22 juillet 2010, le règlement concernant la sécurité des piscines résidentielles entrain en vigueur. Afin de sensibiliser le public à ce règlement, la Société de sauvetage, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a lancé le site Internet www.mapiscine.securitaire.com

Ce site vise à sensibiliser le public, en particulier les propriétaires et les futurs propriétaires de piscines, sur l'importance de posséder des installations sécuritaires. De plus, il est possible d'y faire l'autoévaluation de votre installation afin d'y vérifier le niveau de sécurité.





GARDE DES CHIENS

Il faut se rappeler que :

- Toute personne propriétaire d'un chien ou gardant un chien doit détenir une licence ; le coût est de 5 \$.
- Il est interdit de garder plus de 2 chiens sur un terrain ou dans une unité de logement.
- Il est interdit de laisser aboyer un chien.
- Tout chien doit être maintenu en laisse lors de ses balades.
- Vous devez garder votre chien sur votre propriété et de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans les rues.



Pour toute plainte, veuillez vous adresser au service de police au 450-698-1331.

LUMIÈRES DE RUES

Vous avez remarqué qu'une lumière de rue était brûlée, ou toujours allumée ou intermittente, s.v.p. veuillez nous aviser en téléphonant au 450-692-6861 poste 203. Un électricien est mandaté pour effectuer les réparations environ cinq fois par année.

PANNES DE COURANT

Lors de pannes de courant, nous vous invitons à communiquer avec le service à la clientèle d'Hydro-Québec au 1-800-790-2424, afin de les informer qu'il y a une panne dans votre secteur en mentionnant le plus de détails possibles : poteau brisé, fil sectionné, arbre tombé sur une ligne, etc. De plus, en téléphonant à ce numéro, Hydro-Québec vous informe du délai approximatif avant le rétablissement du service pour votre adresse. Il est inutile de téléphoner à l'hôtel de ville car malheureusement nous n'avons aucune information concernant les délais et raisons concernant les pannes de courant.

Voici d'autres coordonnées utiles :

- Panne et bris –
Signalement (24h sur 24) 1-800-790-2424
- Élagage, abattage
d'arbre – Travaux à
proximité des lignes
de distribution 1-888-385-7252
- Efficacité énergétique –
Programmes offerts 1-800-363-7443
- Services à la clientèle –
Tarifs, factures, services
et informations diverses 1-888-385-7252
- Plaintes – Insatisfaction
concernant la facture ou
les services 1-888-385-7252

Réclamations –
Procédure par écrit
uniquement (télécopieur) 1-888-558-7879

Recouvrement –
Entente de paiement 1-877-377-7980

Pour plus d'information, veuillez consulter le site web d'Hydro-Québec au www.hydroquebec.com

SUIVI - BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT SANITAIRE

À titre d'information, veuillez noter qu'en date du 1^{er} mai 2013, 294 résidences sont branchées au réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Nous vous rappelons que vous devez tout de même nous faire parvenir une copie de la preuve de la dernière vidange de votre fosse septique. Vous pouvez nous l'envoyer par télécopieur au 450-692-6881, par courriel à urbanisme@ville.lery.qc.ca ou par la poste au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry (Québec) J6N 1E8.

De plus, lorsque les travaux de branchement ont été inspectés et que vous avez eu un certificat de remblayage, vous pouvez récupérer votre dépôt de 500 \$ à l'hôtel de ville ou communiquer avec nous afin de nous donner l'autorisation de le détruire.

MUNICIPAL TAXES 2013 - SECOND AND THIRD INSTALMENTS

We remind you that the second instalment of your 2013 municipal taxes is due by **Monday, June 3rd, 2013**, and the third instalment is due by **Tuesday, September 3rd, 2013**. A late payment leads to the forfeiture of instalment payment privileges and the overdue amount immediately attracts daily interest at the rate of 16% per year. Payment may be made via online banking at most banks as well as via Interac, cheque or cash.

INVENTORY OF BUILDINGS - PROPERTY INSPECTIONS

Ville de Léry must conduct an inventory of buildings at least once every nine years to comply with the Act respecting municipal taxation (RSQ, chapter F-2.1). This process aims to ensure the accuracy of the data with regards to each property. The evaluation firm Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. has been appointed for this purpose. Property visits will be effected between May and August 2013.

Representatives of the evaluation firm will

have in their possession an identity card with photo and as well as a letter of identification signed by Ville de Léry.

Please note that visits will take place Monday to Friday between 9 a.m. and 9 p.m. On this visit the evaluator or his representative must visit the interior of your property and can take pictures outside of your building.

TEMPORARY CAR SHELTERS

A reminder that temporary car shelters are not allowed after April 15th each year. We invite those that have not yet dismantled their temporary car shelters to do so immediately.



GARAGE SALES

With the arrival of spring usually comes the time to do a big cleanup. Many of you may be considering having a garage sale. The current municipal bylaw allows for two free garage sales per year (no permit required), one in the spring (first weekend of June on the following days: Saturday and/or Sunday – June 1st and 2nd, 2013), and another in the fall (first weekend of September on the following days: Saturday and/or Sunday and/or Monday – August 31st and September 1st and 2nd, 2013). In the event of rain or other extenuating circumstances, these garage sales can be rescheduled to the following weekend (second weekend of June or September on the following days: Saturday and/or Sunday).

Outside of these aforementioned dates, a maximum of one additional garage sale is allowed per year for the same residence. The owner or occupant must obtain a permit from Ville de Léry and display the permit at the location of the garage sale. The cost of the permit is twenty dollars (\$20) per day. In the event of rain or other extenuating circumstances, the garage sale can be rescheduled to another date. However, this request for a new permit





must be effected within five (5) days of the original date of the garage sale. A garage sale cannot be rescheduled if it has been held in part.

The garage sale must be held by the owner or occupier of a building on their property and take place between 8 a.m. and 8 p.m. Any signs or notices posted off the property are prohibited. The garage sale must not encroach upon the street right of way.

In addition, Health Canada reminds all that certain products such as safety gates for children, infant/baby car seats, children's cribs/beds, pose a potential risk. As a seller, one has a legal responsibility for these items that are sold and one must ensure that these conform to current regulations. For additional information, please consult <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-eng.php>

REGULATIONS CONCERNING SWIMMING POOLS

On July 22nd, 2010, new regulations concerning the security of residential swimming pools came into effect. To insure that the public is aware of these rules, the Lifesaving Society in collaboration with the ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire has launched the internet site www.mapiscine.securitaire.com (in French only). This site provides useful information to the public, more particularly to current and future owners of swimming pools, of the importance of owning safe and secure installations. In addition, it provides an auto-evaluation tool to evaluate the security of your installation.



STREET LIGHTS

If you notice a street light that is burned out or always lit or intermittent, please notify Town Hall by calling 450-692-6861 extension 203. An electrician is authorized to make repairs approximately five times per year.

POWER OUTAGES

During power outages, we invite you to communicate with Hydro-Québec's customer service at 1-800-790-2424 to inform them that there is an outage in your area as well as to mention any possible details: broken pole, cut electrical wire, tree fallen on a line, etc. In addition, by calling this number, Hydro-Québec informs you of the approximate time for the

restoration of service to your area. There is no need to call Ville de Léry town hall as unfortunately we do not have information with regards to power outages or reasons for restoration delays.

Here are some other useful phone numbers:

- Failure and breakdown – Report (24/24) 1-800-790-2424
- Pruning, tree felling – Working near distribution lines 1-888-385-7252
- Energy Efficiency – Programs offered 1-800-363-7443
- Client Services – Rates, invoices and other information services 1-888-385-7252
- Complaint – Dissatisfaction on the invoice or services 1-888-385-7252
- Claims – Procedure only in writing (fax) 1-888-558-7879



LOISIRS / RECREATION

POLITIQUE POUR LES SERVICES DE LOISIRS

La politique pour les services de loisirs est offerte aux jeunes résidents de la Ville de Léry âgés de 0 à 17 ans inclusivement. La Ville de Léry autorise le remboursement d'un montant maximal de 150 \$ par enfant, par année civile. Une demande de remboursement rétroactif ne peut être effectuée que pour une (1) année (calendrier) antérieure. Une activité de loisir subventionnée par la Ville de Léry ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement. Il n'est pas obligatoire que les services de loisirs soient dans la Ville de Châteauguay ; vous pouvez utiliser les services de loisirs de n'importe quelle autre ville.

Afin de procéder au remboursement, nous avons besoin d'une copie de la ou des factures, d'une preuve de résidence (permis de conduire, facture, bulletin scolaire) et d'une preuve de la date de naissance de l'enfant, (carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, etc.). Vous aurez également un formulaire de demande de remboursement à compléter. Les remboursements seront effectués par chèques et seront envoyés par courrier. Cette politique demeure en vigueur tant qu'elle ne sera pas modifiée ou remplacée par une autre entente.

En ce qui a trait au support au programme d'intégration de camp de jour, la Ville de Léry confirme aux citoyens concernés et aux organismes, tels que la Ville de Châteauguay et le Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière de 1 500 \$ par enfant ayant

Recovery – Payment agreement 1-877-377-7980

For further information, please consult Hydro-Québec's website at www.hydroquebec.com

UPDATE – CONNECTION TO SEWER AND AQUEDUCT SERVICES

For your information, please note that as of May 1st, 2013, 294 homes are connected to the sewer and aqueduct services.

However, once connected, we remind you that you must still send us a copy of the proof of the last emptying of your septic tank. You can send it to us by fax at 450-692-6881, by email to urbanisme@ville.lery.qc.ca or by post to 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry, Quebec, J6N 1E8.

In addition, when the connection work has been inspected and you have received your certificate, you may reclaim your \$ 500 deposit at Town Hall or contact us to give us permission to destroy your cheque.

des besoins particuliers en raison de ses incapacités et qui sera inscrit à un camp de jour à l'été 2013.

POLICY FOR RECREATIONAL SERVICES

The policy for recreational services is offered to young residents of Ville de Léry aged 0 to 17 years. Ville de Léry allows a maximum reimbursement of \$150 per child per calendar year. A retroactive reimbursement request may only be effected for the previous calendar year. A recreational activity sponsored by Ville de Léry cannot be the subject of a refund. Please note that it is not mandatory that the recreational services be provided in Ville de Châteauguay, you can also make use of such services available in any other nearby towns.

To obtain a reimbursement, a resident will need to provide proof of residence (school report, bill, driver's license, etc.), the child's name as well as date of birth (medicare card, birth certificate, etc.). After verification, reimbursement will be effected by check and sent by mail. This policy will remain in effect until it is amended or replaced by another agreement.

With regards to the support provided to programs providing day camp integration, Ville de Léry confirms to concerned citizens and organizations such as Ville de Châteauguay or the Optimist Club (Opti-Mômes), that the municipality will allocate financial assistance in the amount of \$ 1 500 per child with special needs due to their disability and that will be enrolled in a day camp in the summer of 2013.



VILLE de LÉRY 2014

L'héritage de notre nature

**LE CENTENAIRE 2014
DE LA VILLE DE LÉRY
VA BON TRAIN**

Le 1^{er} juin 2014, la Ville de Léry aura 100 ans ! Une foule d'activités commence à prendre forme, le tout débutant lors de la Fête de la famille – le 17 mai 2014 – pour se poursuivre jusqu'à l'automne suivant.

Le président du *Comité du Centenaire 2014 de la Ville de Léry*, M. Richard Décarie, tient à remercier les Léryverains pour leur généreuse participation notamment en fournissant des photos d'époque et en transmettant des histoires vécues. Les personnes responsables des sous-comités respectifs invitent la population à offrir du temps, des photos et récits historiques, des dons financiers ou en nature afin d'assurer le succès de cette année de festivités ; les voici par sous-comité :

- *Artistique* : M. André Boisvert
- *Communications* : Mme Sylvie Guérin
- *Événementiel* : Mme Mylène Loiseau / M. Mario Montpetit
- *Financement* : M. Richard Décarie
- *Héritage historique* : Mme Hélène Olivier

On peut les contacter par téléphone au 450-692-6861 poste 100 ou par courriel au 100@ville.lery.qc.ca.

Cet événement historique permettra de produire le premier recueil historique retraçant les origines de la Ville de Léry jusqu'à aujourd'hui. Le Comité a retenu les services professionnels de M. Gilles Laberge, historien-archiviste, qui a effectué plusieurs ouvrages de recherche historique dans la région de Roussillon et en périphérie au sein de la Montérégie.

Rappelons qu'une exposition des artistes locaux et des défis sportifs sur terre et sur l'eau sont prévus dans le cadre des festivités, sans oublier le repas champêtre, le souper et tournoi de golf, le cinéma en plein air, la randonnée patrimoniale, etc. Faites connaître cet événement à votre entourage afin d'inviter également les anciens résidents à participer par leurs souvenirs et venir festoyer avec nous.

Les célébrations du Centenaire s'appuieront sur les liens tissés dans le passé et tournés vers l'avenir. Pour faire du Centenaire un événement collectif d'envergure, le Comité du Centenaire 2014 – fort de sa quinzaine de bénévoles – a pour mission de planifier, d'organiser et de promouvoir les activités, ainsi que de recevoir les dons et commandites pour leur réalisation. Au plaisir de vous rencontrer très prochainement.

Lee Royko - Représentant du Conseil pour le Comité du Centenaire

**Questions quiz du Centenaire
2014 - Saviez-vous que...**

1. Dans les années '50-'60, Ville de Léry était aussi connue sous les noms de : Bellevue, Lower Woodlands et Upper Woodlands ?
2. Pendant la période estivale, la population de Léry a atteint jusqu'à 7 000 habitants dans les années '50 - '60.
3. L'ouverture du Club de Golf Belle Vue de Léry date de 1930.
4. Le *Woodlands Yacht Club* (à l'origine *Woodlands Recreation Association*) existe depuis 1910.
5. Le nom de famille le plus commun à Léry est « Faubert ».
6. Léry a déjà eu son propre club de tir au pigeon d'argile, situé dans le parc multifonctionnel sur la rue de la Gare.
7. Léry avait deux gares – la *station Bellevue* sur la rue de la Gare (Station Road) et la *station Woodlands* à l'autre intersection (voisin du fameux resto *Joe Patate*).
8. Il y a déjà eu deux écoles à Léry – École Maria Goretti & Marie Adolescente.
9. Il y a deux églises à Léry – *Notre-Dame-de-Léry* (active depuis 1952) et *St-Maxime* (fermée).
10. Dans les années '50-'60, le service d'autobus (*Provincial Transport Co – PTC*) comportait deux lignes en la Ville de Léry, avec des arrêts le long du chemin du Lac Saint-Louis et sur boulevard de Léry (Route 3) ; à l'époque, le tarif aller pour Montréal était de 35 ¢, de la rue de la Gare jusqu'au terminus situé au coin des boulevard Dorchester Ouest (aujourd'hui René-Lévesque Ouest) et de la rue Drummond.
11. Il y avait une tombola l'été et un carnaval l'hiver au *Restaurant Dagenais* de la rue de la Gare.
12. Dans les années '60, il y avait six dépanneurs, la *Boucherie Rodrigue*



REMISE DU T-SHIRT DU CENTENAIRE AU DÉPUTÉ NPD SYLVAIN CHICOINE

Parent, trois stations d'essence et le bar *Clé d'Or*.

13. Avant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, le chemin du Lac Saint-Louis était fréquemment inondé lors des crues du printemps.
14. Robin Burns – ancien joueur des Jets de Winnipeg et fondateur de *Itech* – avait une résidence d'été à Léry.
15. Léry était, dans les années '60, le repaire du célèbre gang de Lucien Rivard, d'ailleurs capturé sur place et extradé vers les États-Unis.
16. Il y a deux ruisseaux topographiques à Léry – le Grand ruisseau et le ruisseau St-Zéphérin.
17. Le *quai Bellevue* était avant un quai fédéral où de grands bateaux de marchandises ont déjà accosté et dont leur cargaison était transportée via le train *New York Central* à la *station Bellevue* (rue de la Gare) vers Montréal.
18. De nombreux tournages cinématographiques ont régulièrement lieu à Léry, parmi ceux-ci le film *Bon Cop, Bad Cop* et la télésérie *Destinées*.
19. Le journal *Le Soleil* (*St. Lawrence Sun*) a déjà été publié et imprimé à Léry.
20. En 1961, à la station service Esso Paul Marchand, sur le boulevard de Léry (la grande route comme on l'appelait alors) était .27 cents le gallon (6 cents / litre).
21. On appelait le chemin du lac ' le vieux chemin' (pour l'autobus).

Si vous avez quelques questions quiz de la Ville de Léry à partager, n'hésitez pas à nous contacter au téléphone 450-692-6861 poste 100 ou par courriel : 100@ville.lery.qc.ca.



VILLE de LÉRY 2014

The heritage of our nature

VILLE DE LÉRY 2014 CENTENNIAL IS GOING WELL

On June 1st, 2014, Ville de Léry turns 100! A host of activities begins to take shape, all starting at Family Day - May 17th, 2014 - and continuing until the following autumn.

Richard Décarie, chairman of the 2014 Centennial Committee for Ville de Léry, would like to thank the citizens of Léry for providing historical photos and sharing some of their local real-life stories. Those responsible for the respective sub-committees invite the public to offer their time, photos and historical accounts, as well as financial or in-kind donations to ensure the success of this year long event. The subcommittees currently in place are:

- Artistic: Mr. André Boisvert
- Communications: Ms. Sylvie Guérin
- Events: Mrs. Mylène Loiseau / M. Mario Montpetit
- Financing: Mr. Richard Décarie
- Historical Heritage: Mrs. Hélène Olivier

They can be contacted by phone at: 450-692-6861 #100; or by email at: 100@ville.lery.qc.ca.

This centennial event will produce the first historical collection tracing the origins of the Ville de Léry up to the present time. The Committee has retained the professional services of Mr. Gilles Laberge, historian-archivist, who has performed several works of historical research in the area of Roussillon and in and around the Montérégie region.

Included in the planned activities is an exposition from local artists, sporting challenges on land and water, as well as country meals, dinner and golf tournament, an outdoor cinema, heritage trails, etc. Share this great news with your family, friends and neighbours as well as also invite former residents to participate and share their memories and come celebrate with us.

Centennial celebrations will be based on the ties to our past while looking to the future. In community spirit, the 2014 Centennial Committee – a group of fifteen volunteer citizens are working hard on the planning, organizing and promotion of these centennial activities as well as receive donations and sponsorships for these events. We look forward to celebrating with you soon.

Lee Royko – Council Representative for the Centennial Committee

Centennial Trivia

Did you know that...

1. Back in the 50's and 60's, Ville de Léry was also known as: Bellevue, Lower Woodlands and Upper Woodlands.
2. The population of Léry grew up to 7 000 residents during the summers of the 50's and 60's.
3. The Club de Golf Belle Vue in Léry has been here since 1930.
4. The Woodlands Yacht Club (originally Woodlands Recreation Association) has been in existence since 1910.
5. The most common family name in Léry is "Faubert".
6. Léry used to have its own skeet shooting club (located at the baseball park on rue de la Gare).
7. Léry had two train stations – Bellevue Station at rue de la Gare (hence the name Station Road) and Woodlands Station at the other Léry intersection (neighbour to Joe Patate restaurant) – and the railway line passing through Léry was New York Central.
8. There were two schools in Léry - Maria Goretti & Marie Adolescente.
9. There are two churches in Léry – Notre-Dame-de-Léry (active since 1952) and St. Maxime (now closed).
10. In the 50's and 60's, the bus service (Provincial Transport Co aka PTC) ran two lines through Léry with stops along the lower road and the highway – sample fair one way to Montreal was 35¢ from rue de la Gare to the Bus Terminal on Dorchester West & Drummond.
11. There was a tombola every summer and a winter Carnival at the Restaurant Dagenais location on rue de La Gare (Station Road).
12. There were six dépaneurs in the 60's in Léry, along with the Boucherie Rodrigue Parent, three gas stations and the bar Clé D'or.
13. Before the St. Lawrence Seaway was



T-SHIRT OF THE CENTENNIAL GIVEN TO THE NPD MEMBER SYLVAIN CHICOINE

built, the lower road in Léry was often flooded from the high waters of the spring thaw.

14. Léry was the summer home of Robin Burns – former player for the Winnipeg Jets and founder of Itech.
15. Léry was the hideout of the famous gang member Lucien Rivard who was captured here and extradited to the United States.
16. There are two topographical steams in Léry – the Grand Ruisseau and the Ruisseau St-Zéphérin.
17. The Bellevue Pier was formally under federal jurisdiction where large boats would dock and deliver goods that were transported up to Bellevue Station (rue de La Gare) and put onto the train (New York Central) en route to Montréal.
18. Léry has been the background scene for many movie shoots including Good Cop, Bad Cop and the French TV series Destinées.
19. The newspaper Le Soleil (The St. Lawrence Sun) was originally published and printed in Léry.
20. In 1961, at the Paul Marchand Esso gas station on boulevard de Léry (the highway as it was known then) was 27 cents a gallon (6 cents / litre).
21. Chemin du Lac-Saint-Louis was referred to as 'The Lower Road'.

Do you have some interesting Ville de Léry trivia to share – please contact us at 450-692-6861 extension 100 or send it at 100@ville.lery.qc.ca.

DEMANDES DE PERMIS

**PRENEZ LE TEMPS DE BIEN
REmplIR VOS DEMANDES
DE PERMIS**

Nous vous rappelons qu'un certificat d'autorisation ou un permis est nécessaire **AVANT** d'effectuer les travaux suivants :

- Opération cadastrale
- Lotissement
- Nouvelles ouvertures
- Nouveau stationnement
- Construction, transformation, agrandissement
- Portes et/ou fenêtres
- Captage des eaux (puits)
- Bâtiment accessoire (garage, remise, etc.)
- Installation sanitaire
- Piscine
- Démolition
- Abattage d'arbre
- Réparations
- Remblai ou déblai
- Réfection de la toiture
- Clôture
- Tous les autres travaux dont le coût s'élève à plus de 2 000 \$

Pour obtenir le certificat d'autorisation ou le permis, il est très important de **BIEN REMPLIR** le formulaire de demande de permis. Ce formulaire est disponible à l'hôtel de ville. Vous pouvez aussi en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca. Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont **NECESSAIRES** pour émettre votre permis. Dans la plupart des cas, une copie de votre certificat de localisation **DOIT ÊTRE JOINTE** à votre demande. Il faut prévoir quelques jours pour l'émission du permis, l'inspecteur a cependant un **DÉLAI DE 30 JOURS** pour l'étude du dossier, et ce, à partir du dépôt de la demande ou des compléments d'information. **Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et non selon leur nature.**

TRAVAUX SUR LES RIVES

Si vous envisagez faire des travaux sur les rives, le littoral du lac ou en plaine inondable, il est important de vérifier auprès du service d'urbanisme quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété. La réglementation municipale est basée sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Pour obtenir plus d'information sur cette politique établie par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visitez le site Internet suivant :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm> ou renseignez-vous auprès du service d'urbanisme de la Ville de Léry.

ABATTAGE D'ARBRES



Sur tout le territoire de la Ville, **IL EST INTERDIT** de couper un arbre **AVANT D'AVOIR OBTENU** un certificat d'autorisation à cette fin. Le permis ne peut être émis que si l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, s'il est dangereux pour la santé ou la sécurité des citoyens, s'il constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété ou s'il empêche une construction, un usage ou un bâtiment autorisé par les règlements municipaux. Dans tous les cas, **LE REQUÉRANT DOIT JUSTIFIER SA DEMANDE.**

Vous pouvez joindre le service d'urbanisme au numéro 450-692-6861 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca.

**TAKE THE TIME TO PROPERLY
FILL OUT YOUR PERMIT
APPLICATIONS**

We remind you that a permit or a certificate of authorization is required **BEFORE** starting any of the following projects:

- Cadastral operations
- Lot subdivisions
- New openings in structure
- New parking areas
- Construction, transformation, additions
- Windows and/or doors
- Wells
- Accessory buildings (garage, shed, etc.)
- Sewage installations
- Pools
- Demolition
- Cutting of trees
- Major repairs



- Fill or excavation
- Roofing replacements
- Fences
- Any work done at a cost of more than \$ 2,000

To obtain a permit or certificate of authorization, it is important to **PROPERLY COMPLETE** the permit request form. The form is available at Town hall. You can also make your request via email to: urbanisme@ville.lery.qc.ca. All information in this form is **NECESSARY** to issue a permit. In most cases a certificate of location **MUST BE ATTACHED** to your request. You must allow several days for the issuance of a permit, however, the municipal inspector has up to 30 days to study the file, once all the information has been received. **Requests are treated in order of receipt and not by category.**

**WORKS ON THE
SHORELINE**

If you are planning works along the shoreline or banks of the lake or flood plain, it is important to verify with the urban planning department as to what regulations are applicable to your property. The municipal regulations are based on the Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. To obtain more information regarding this policy established by the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visit their internet site at <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm> or contact the urban planning department of Ville de Léry.



CUTTING TREES

On all of Ville de Léry's territory, it is **FORBIDDEN** to cut down a tree **BEFORE OBTAINING** a permit that authorizes the cutting. The permit may be issued only if the tree is: dead or suffering from an incurable disease, dangerous to the health and safety of the citizens, constitutes a nuisance, causing property damage or is preventing any construction, use or building permitted by the municipal bylaws. In all cases **THE APPLICANT MUST JUSTIFY HIS REQUEST.**

You may contact the urban planning department at 450-692-6861 extension 202 or by email at urbanisme@ville.lery.qc.ca.



SERVICE DE COLLECTE DES BRANCHES

Tout comme l'an passé, nous offrons encore le service de la collecte des branches. Les branches sont ramassées deux fois par mois : **le 1^{er} mardi et le 3^e mardi du mois** et elles sont ensuite déchiquetées et transformées en copeaux. Les branches ainsi déchiquetées permettront de produire un compost de qualité pour le bénéfice des citoyens. **La collecte des branches se fera du 7 mai au 5 novembre 2013 (sauf le 15 octobre 2013).**

Le service des travaux publics ne passera qu'une seule fois dans les rues publiques pendant la semaine ; il est donc très important que vos branches soient placées au bord de la rue à **7 heures le matin le 1^{er} mardi et le 3^e mardi du mois.**

Procédure à suivre pour que vos branches soient ramassées :

- Déposer les branches en bordure de la rue pour 7 heures a.m.
- Placer le tronc des branches (2" de diamètre maximum) face à la rue publique.
- S'assurer que les branches sont dégarnies de ficelle ou autre.

CE QUI EST REFUSÉ :

- Les paquets de branches mêlées avec des feuilles ou du gazon ;
- Les branches d'un arbre qui a été abattu par un émondeur ; le propriétaire qui a obtenu un permis d'abattage est responsable de la disposition des branches et il ne peut les transporter au Parc du 75^e.



RÉSIDUS DE DÉCHIQUETAGE (COPEAUX DE BOIS)

La Ville de Léry vous offre la possibilité d'obtenir des résidus de déchiquetage. Il est possible de vous procurer ces résidus de déchiquetage en grande quantité (le service des travaux publics peut vous en livrer un voyage) et il est également possible d'en obtenir en petite quantité (vous devrez venir les chercher). Si vous êtes intéressés, veuillez téléphoner à l'hôtel de ville au 450-692-6861 poste 205.

BILAN – SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le bilan 2012 des activités du service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon indique que le tonnage de déchets de la Ville de Léry a diminué de 4 % en 2012, passant de 957,21 tonnes métriques à 922,73 tonnes métriques. En contrepartie, le tonnage de matières recyclables en 2012 a augmenté de 5 %, passant de 244,75 tonnes métriques à 256,11 tonnes métriques. La collecte de sapins de Noël au début du mois de janvier 2013 a permis de récupérer au moins 125 sapins sur le territoire de la Ville de Léry, soit 34 sapins de plus que l'an dernier. La Ville de Léry, étant toujours soucieuse d'encourager la revalorisation des déchets verts auprès de sa population, est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses citoyens et citoyennes en matière environnementale et en profite pour les remercier. Les sapins revalorisés seront transformés en paillis, lequel est à la disposition de la population.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - LIGNE INFO-COLLECTE



Il existe un service de première ligne pour répondre à toutes les plaintes et questions concernant les ordures ménagères et le recyclage. Que ce soit pour des ordures non ramassées, un bac de recyclage non vidé, un bac de recyclage brisé, ou toute autre plainte, vous devez communiquer directement avec la ligne info-collecte en téléphonant au **514-928-5227** et en précisant votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse en indiquant la ville.

RÉPERTOIRE DES RÉCUPÉRATEURS

Veuillez noter qu'il existe un outil fort utile, que la MRC de Roussillon a développé, en ce qui a trait aux récupérateurs. Que ce soit pour des matériaux de construction, des métaux, des résidus domestiques dangereux, etc., la MRC a créé un répertoire des récupérateurs que vous pouvez consulter sur Internet à l'adresse suivante: www.mrcroussillon.qc.ca

COLLECTEUR DE PILES USAGÉES

Suite à une subvention du Fonds Éco IGA obtenue par la MRC de Roussillon, la Ville de Léry s'est vue remettre un collecteur de piles usagées (piles ordinaires et piles rechargeables). Le collecteur de piles usagées est situé dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville. Les citoyens intéressés peuvent donc, dès maintenant, se débarrasser de ces résidus domestiques dangereux en les déposant dans le collecteur de piles.



CONTENEUR POUR PRODUITS ÉLECTRONIQUES

L'hôtel de ville dispose maintenant d'un conteneur pour tous les produits électroniques. Si vous voulez vous départir de certains produits électroniques, il vous suffit de vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture. Nous sommes déjà à notre 6^e conteneur depuis mai 2012!

Voici la liste des produits électroniques qu'il est possible de laisser dans le conteneur.

- Les ordinateurs de bureau;



Cardiac, Châteauguay, Delson,
La Prairie, Léry, Merder, Saint-Constant,
Saint-Isidore, Saint-Mathieu,
Saint-Philippe, et Sainte-Catherine

AVIS AUX CITOYENS

NOUVELLE PROCÉDURE - Collecte des déchets

Emballer les matelas et sommiers à ramasser

• Les matelas et sommiers laissés en vue de leur ramassage devront dorénavant être emballés dans un sac de plastique convenablement fermé avec du ruban adhésif, ou scellé d'une quelconque façon.

Quand? À partir du 1^{er} mars 2013.

Pourquoi? Les matelas peuvent contenir des punaises, des puces, des substances corporelles contaminées ou des maladies. Cette nouvelle exigence vise à diminuer le risque de contamination auprès de la population et assurer la santé et la sécurité des travailleurs qui les manipulent.

Quelques astuces

- Vérifiez si votre détaillant offre la possibilité de reprendre votre vieux matelas, certains le font gratuitement
- Si vous achetez un nouveau matelas, utilisez la housse de plastique fournie pour emballer l'ancien
- En dernier recours, achetez une bâche de plastique à la quincaillerie





- Les ordinateurs portables;
- Les ordinateurs de poche et les tablettes PC;
- Les imprimantes;
- Les téléphones cellulaires ou satellites, sans fil ou conventionnel ainsi que leurs dispositifs mains libres, les téléavertisseurs et les répondeurs téléphoniques;
- Les claviers, souris, câbles, connecteurs et télécommandes et cartouches d'encre conçus pour être utilisés avec un produit visé ci-dessus;
- Les numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Les consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Les lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Les baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photos numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Les routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clé USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé;
- Appareils électroniques domestiques;
- Les écrans d'ordinateurs;
- Les téléviseurs.

SURPLUS DE CARTON - COLLECTE SPÉCIALE LE 5 JUILLET 2013

Placer le carton à deux pieds du bac de recyclage, afin de ne pas nuire à la collecte robotisée

Ne pas les attacher ou les ficeler

Carton seulement : retirer les sacs et les morceaux de styromousse de boîtes



Défaire les boîtes trop volumineuses et éviter les charges trop lourdes; par exemple : ne pas remplir une boîte de frigo de retailles de carton.

SAVIEZ VOUS QUE...

Selon Recyc-Québec, 12 % du contenu de votre poubelle est constitué de gazon et de résidus verts. Pour la MRC de Roussillon, cela représente près de 6 500 tonnes enfouies annuellement. Or, toutes ces matières sont parfaitement valorisables. Voici comment :



Planifiez vos aménagements paysagers, pour réduire à la source la production de déchets



Herbicyclez, c'est bon pour votre gazon



Compostez, pour obtenir un engrais de qualité

Pour plus d'information, visitez le www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Matières résiduelles ».

LE PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2013 EST LANCÉ! CET ÉTÉ, NOTRE EAU, ON Y TIENT!

Pour un 37^e été, Réseau Environnement invite toute la population du Québec à prendre soin de l'eau potable. Du 6 mai au 9 août, le Programme d'économie d'eau potable (PEEP), ayant comme porte-parole Stéphane Bellavance pour une deuxième année consécutive, se déroulera sur le thème « Notre eau, on y tient! ». Plus que

jamais, Réseau Environnement invite tous les citoyens et municipalités du Québec à faire leur part et à relever le défi tout au long de l'été.

Le PEEP, c'est l'occasion pour tous les Québécois d'unir leurs forces pour préserver l'eau potable, cette ressource si précieuse dont nous sommes parmi les plus grands consommateurs au monde. Saviez-vous que les Québécois consomment en moyenne 386 litres d'eau par personne par jour? C'est 70 % de plus qu'un Ontarien et 40 % de plus que la moyenne canadienne! Heureusement, le PEEP et ses agents de sensibilisation dispersés aux quatre coins de la province sont là pour distribuer conseils, trucs et astuces qui rendent l'économie d'eau potable accessible à tous. De plus, des activités dans les écoles et camps de jours de diverses municipalités aideront encore cette année les jeunes à devenir de vrais champions de l'économie d'eau potable pour les prochaines générations.

« Comme je le dis souvent, personne n'est assez fou pour laisser couler la pompe à essence en allant payer pour son plein, ni pour verser la moitié du carton de jus de pomme dans l'évier avant de se servir un verre, affirme Stéphane Bellavance, porte-parole du PEEP. Il en va de même pour l'eau potable! Pourquoi la laisser couler en se brossant les dents ou en se rasant? Pourquoi arroser sa pelouse lorsqu'il pleut? À l'occasion de cette 37^e édition du PEEP, j'invite toute la population à poser des gestes concrets pour diminuer le gaspillage de l'eau. Ce sera l'occasion idéale de découvrir une foule de moyens qui facilitent l'économie d'eau potable. »

Cette année, le PEEP met l'accent sur des comparaisons étonnantes pour démontrer le poids qu'une surconsommation d'eau potable peut avoir. Ainsi, on calcule qu'un boyau d'arrosage peut déborder 1 000 litres d'eau potable à l'heure. C'est plus qu'il n'en faut pour tirer 100 fois la chasse d'eau, remplir un spa, prendre 12 douches de dix minutes, faire 50 cycles de lave-vaisselle ou 6 brassées de lavage! De plus, une famille de quatre personnes enverra environ 728 litres d'eau potable par semaine à l'égout, seulement en utilisant sa toilette. Heureusement, des outils simples comme des pommes de douche à faible





MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca

Subventions pour les compostières

Visitez le www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet "Matières résiduelles" ou bien appelez au 450-638-1221 poste 335



Transformer la vie en énergie

débit, des toilettes à volume réduit et des aérateurs de robinet peuvent avoir un impact important sur la consommation d'eau potable. Plusieurs autres solutions et idées sont disponibles sur le site de la campagne au : peep.reseau-environnement.com

SUBVENTION COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉS

Pour plus d'information consultez le www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet Matière résiduelles / Programmes de subvention ou appelez au 450-638-1221 poste 335.

PLANTATION ET ENTRETIEN D'UNE BANDE RIVERAINE - UN NOUVEL OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE EST MAINTENANT EN LIGNE

Après des mois de concertation et de consultation, la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) est heureuse d'annoncer la mise en ligne du site www.banderiveraine.org. Ce nouvel outil de référence présente, en grande première, les principes d'aménagement et les méthodes de plantation en bandes riveraines approuvés consensuellement par un comité d'experts. Il contient toutes les informations nécessaires à la réalisation d'un projet de restauration.

Réalisé de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et grâce à la collaboration de nombreux experts, le site www.banderiveraine.org propose une démarche qui permet d'identifier les zones végétatives et hydriques, déterminer les caractéristiques du site, établir le concept dans le respect des règles, et choisir les végétaux. Les techniques de plantation, d'ensemencement et d'entretien sont aussi présentées.

Le site regroupe également une foule d'outils d'information indispensables à quiconque veut entreprendre des travaux de restauration :

- Le Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec, qui s'est mérité le prestigieux prix Phénix de l'environnement en 2010
- Un moteur de recherche pour sélectionner les végétaux recommandés
- Le dépliant Plantation et entretien d'une bande riveraine, dédié aux consommateurs



MRC de Roussillon

«Je suis bien où je suis!»



HERBICYCLEZ

Pour l'amour de la terre... laissez le gazon par terre!

- Le Guide sur l'Aménagement et les techniques de restauration des bandes riveraines, dédié aux professionnels (disponible sous peu)

Le Québec possède un outil de référence virtuel complet traitant des principes d'aménagement et des méthodes de plantation en bande riveraine. L'industrie de l'horticulture ornementale, le gouvernement, les organismes de bassin versant et les groupes environnementaux continueront de travailler ensemble afin de trouver des solutions concrètes au problème des algues bleu-vert, contribuant ainsi à l'amélioration et à la protection des cours d'eau du Québec.



FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC

COLLECTION OF BRANCHES

As in prior years, Ville de Léry will be providing a branch collection service. Branches will be picked up and shredded twice a month on the **1st and 3rd Tuesdays of each month from May 7th until November 5th 2013** (except October 15th, 2013). Our public works department will pass only once on the public roads during the week; it is therefore important that your branches be placed on the public roadside for 7 a.m. on the 1st and 3rd Tuesdays of the month.

Procedure:

- Place branches by the public roadside before 7:00 a.m.;
- Place the larger ends (2 inch diameter maximum) of the branches facing the road;
- Make sure the branches are free of foreign objects such as wire, string, etc.

What will be refused:

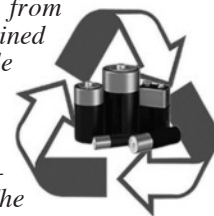
- Branches mixed with leaves or grass clippings;
- Branches cut by a tree pruning service; the property owner who has obtained a permit for cutting trees is responsible for the removal of those cut branches and cannot transport them to the Parc du 75^e.

WASTE MANAGEMENT

We remind you that there is one phone number to respond to all complaints with regards to garbage and recycling services. Whether for garbage not collected, a recycling bin not emptied, a broken recycling bin, or any other complaint, you must contact the Info-Collect Hotline at 514-928-5227 and stating your name, phone number, address and town.

USED BATTERY COLLECTOR

Following a grant from Fonds Eco IGA obtained by the MRC de Roussillon, Ville de Léry was issued a used battery collector (ordinary and rechargeable batteries). The used battery collector is located in the lobby of Ville de Léry town hall where interested citizens can now get rid of this type of hazardous household waste by placing their used batteries in this collector.



CONTAINER FOR ELECTRONIC PRODUCTS

We are pleased to inform you that Town hall now has a container for the disposal of all electronic products. If you wish to get rid of any electronic products, please present yourselves at Town hall during regular opening hours. We are already on our 6th container since May 2012!

ASSISTEZ À UNE PIÈCE DE THÉÂTRE GRATUITE!!

Le Centre d'action bénévole du grand Châteauguay vous invite gratuitement à assister à la pièce de théâtre « Réveille-toi Arthur! » présentée par la troupe Poivre et Sel. Cette pièce, en plus de divertir, a comme objectif de sensibiliser, prévenir et lutter contre les abus, la violence et la négligence dont peuvent être victimes les aînés. Pour plus de renseignements ou pour réserver votre place, appelez le Centre d'action bénévole du grand Châteauguay au 450.699.6289. Réservez tôt, places limitées! Possibilité de transport.

6 juin 2013 à 14h00 au centre culturel Georges Vanier, Châteauguay - Version française

Une collaboration de :



**CENTRE
D'ACTION
BÉNÉVOLE
DU
GRAND
CHATEAUGUAY**

Present:

**A FREE PLAY FOR YOU
TO ENJOY!!**

The Centre d'action bénévole du grand Châteauguay invites you to a free presentation of "Wake up Arthur!", presented by the Poivre et Sel theatre group. Above and beyond entertaining, this show creates awareness, prevents and fights against the abuse, violence and negligence that can befall the elderly population. For more information or to reserve your ticket, call the Centre d'action bénévole du grand Châteauguay at 450.699.6289. Call soon, seating is limited! Possibility of transportation.

June 13th, 2013 at 2 p.m. at the Georges Vanier Cultural Centre, Châteauguay – English version

FEUX À CIEL OUVERT

Selon le règlement numéro 2007-390, il est interdit en tout temps, sur tout le territoire de la municipalité, de brûler du bois traité ou recouvert de peinture, de teinture, etc., des herbes, des feuilles mortes, des ordures ménagères, des pneus, des bardeaux d'asphalte, des produits formés ou contaminés par le goudron, les plastiques, la colle, le caoutchouc, les solvants ou tout autre produit polluant.

Les feux de bois et les feux à des fins récréatives sont autorisés sur un terrain privé. Ils doivent être sous la surveillance d'un adulte jusqu'à ce que les feux soient éteints. Tout feu ne doit pas nuire aux voisins par le dégagement de fumée ou d'odeur, sans quoi il doit être éteint sans délai.

Toute personne responsable d'un feu doit veiller à ce que celui-ci soit allumé à au moins dix (10) mètres de tout bâtiment, pile de bois ou réservoir de combustible et à ce qu'il ne se propage pas en leur direction. Cette distance doit être accrue pour tenir compte de la configuration du terrain, si une dénivellation expose ces biens en raison de la direction du vent ou du cône de fumée entraînant des étincelles. La personne responsable du feu doit rester en surveillance et s'assurer que le feu soit éteint complètement. Quiconque désire



faire un feu au sol doit respecter une distance minimale de six (6) mètres de la voie publique.

Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique, et d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne morale.

Par contre, pensez-y avant d'appeler le service 911 pour vous plaindre d'un feu à ciel ouvert qui, en réalité, n'est pas nuisible. Une intervention des pompiers de la Ville de Léry coûte un minimum de 1 000 \$ aux contribuables.

VISITES DE PRÉVENTION

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie continuera d'effectuer des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

OPEN FIRES

It is strictly forbidden to burn polluting material such as, but not limited to: painted or treated wood, grass, dead leaves, household waste, tires, roofing shingles, plastics, tar products, solvents, etc. However, wood and recreational fires are permitted provided that neighbours are not unduly inconvenienced. Non-respect of this regulation may lead to fines

varying between \$100 and \$2,000.

However, please think twice before calling 911 to report an open recreational fire that, in reality, does not constitute a nuisance. An intervention by Ville de Léry firefighters costs a minimum of 1 000 \$ to town taxpayers.

FIRE SAFETY INSPECTIONS

In our efforts to improve fire safety, our fire department will continue to conduct home and business inspections on its territory. To this effect, they will be inspecting and collecting certain information with regards to smoke detectors, fire extinguishers, heating systems, etc. Note that the personnel will be in uniform and have an identity card issued by the Ville de Léry fire department.



FLASH SÉCURITÉ

Mai : Au printemps, période propice pour faire un grand ménage et se départir des objets que l'on ne veut plus ou dont on ne se sert plus. Pensez à les donner à des organismes afin de leur assurer une deuxième vie.

Juin : La saison de chauffage est terminée. Voilà le moment idéal pour vérifier les équipements de chauffage et procéder aux réparations ainsi qu'au ramonage.

Juillet : Vous venez d'emménager dans votre nouveau logement. Il serait bien de réviser avec la famille la procédure d'évacuation et d'établir le point de rassemblement.



LES POMPIERS DE LÉRY PRATIQUENT AVEC LEURS VOISINS! VILLE DE LÉRY FIRE DEPARTMENT PRACTICES WITH ITS NEIGHBOUR!

Le samedi 4 mai dernier, le service d'incendie de la Ville de Léry a organisé une pratique conjointe avec le service d'incendie de la Ville de Beauharnois. Avec la collaboration d'un propriétaire qui désirait démolir un bâtiment abandonné (432, boulevard de Léry), les services d'incendie combinés ont entrepris leur pratique tôt afin de revoir divers scénarios possibles dans un incendie d'une maison, y compris le scénario d'un bâtiment en flammes. La récente entente d'aide mutuelle avec la Ville de Beauharnois a fourni une occasion de vivre ce genre de situation dans un environnement contrôlé. Nous avons eu au moins une quinzaine de pompiers de la Ville de Léry qui y ont participé. Les véhicules d'incendie ont aussi été mis à l'épreuve avec plusieurs remplissage des piscines - ces ravitaillements ont été exécutés très rapidement grâce à l'emplacement de la borne incendie à la frontière de la Ville de Léry et de la Ville de Châteauguay (rue Principale/boulevard René-Lévesque).

Nous tenons à remercier les pompiers de la Ville de Léry et de la Ville de Beauharnois ainsi que notre chef, Maurice Vinette pour une excellente pratique et des leçons bien apprises !

On Saturday, May 4th, the Ville de Léry Fire Department organized a major practice with our neighbours from Ville de Beauharnois. With the cooperation of a property owner who wished to demolish an abandoned building (432, boulevard de Léry), the combined fire services set out early to practice various scenarios possible in a house fire, including that of entering

a burning building. The recent agreement for mutual aid with Ville de Beauharnois and provided an opportunity to experience this type of situation in a controlled environment. We had at least fifteen firefighters from Ville de Léry participate. Our town fire vehicles were also put to the test with many fill ups of the pools - these fill ups were executed in minimum time thanks to the location of the hydrant at the border of Ville de Léry and Châteauguay (rue Principale/boulevard René-Lévesque).

Our thanks to the firefighters from Ville de Léry and Ville de Beauharnois as well as to our fire chief, Maurice Vinette, for a great practice and lessons well learned!



EN CAS DE VENTS VIOLENTS, ÊTES-VOUS PRÊT?

On parle de vents violents lorsqu'il y a une tornade ou une microrafale et, dans certains cas, lors d'un orage ou d'une tempête de neige. Ces vents très forts peuvent causer des pannes d'électricité prolongées et des dégâts importants.

Voici quelques conseils à suivre pour assurer votre sécurité :

Vous préparer aux vents violents

- Procurez-vous les articles essentiels pour vos besoins (voir l'encadré).
- Coupez et ramassez les branches d'arbres sur votre terrain. Pour les arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec ou votre entreprise locale de distribution électrique.

Quoi faire à l'annonce de vents violents

- Suivez les messages d'alerte météorologique à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- Remisez ou attachez solidement les meubles de jardin, le barbecue, les poubelles, les auvents ou l'abri temporaire pour l'auto.

Quoi faire lors de vents violents

Si vous êtes dans la maison

- Éloignez-vous des portes et des fenêtres et descendez au sous-sol ou abritez-vous sous un meuble solide.
- Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble d'appartements.
- Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Si vous êtes à l'extérieur de la maison

- Réfugiez-vous dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- Cherchez refuge sous un viaduc, dans un fossé ou un repli de terrain, si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité. Couchez-vous face contre sol et protégez votre tête avec vos mains.
- Ne sortez pas de votre véhicule si votre auto est immobilisée sur la route durant une tempête de neige. Entrouvrez une fenêtre lorsque le moteur tourne pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.



Quoi faire APRÈS les vents violents

- Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- Ne touchez pas aux fils électriques qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez avec Hydro-Québec ou votre entreprise locale de distribution électrique.
- N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.
- Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes accompagnant parfois les vents violents. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre municipalité.

Un message de la Ville de Léry et du ministère de la Sécurité publique du Québec qui vous rappellent l'importance de vous préparer à l'avance en cas de sinistres.



LA NATURE NE PARDONNE PAS!

ÊTES-VOUS PRÊT?

securitepublique.gouv.qc.ca

Sécurité publique Québec

ARTICLES ESSENTIELS À AVOIR À LA MAISON

Les articles suivants peuvent vous être utiles en cas de longue panne de courant ou d'une situation d'urgence vous obligeant à rester à la maison.

- Eau potable en quantité suffisante pour 3 jours
- Nourriture non périssable pour 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio portative et piles
- Lampe de poche
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaz stériles, ciseaux, etc.

PISCINE DU CLUB NAUTIQUE WOODLANDS

Tout comme l'année passée, le Club nautique Woodlands offre à tous les citoyens de la Ville de Léry la possibilité d'utiliser leur piscine gratuitement durant les fins de semaine! Il y aura un sauveteur sur place les samedis et dimanches du 29 juin au 25 août 2013. Les heures d'ouverture seront de midi à 20 heures. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.

WOODLANDS YACHT CLUB POOL

The Woodlands Yacht Club has offered the use of its pool to all citizens of Ville de Léry on weekends in summer 2013! There will be a lifeguard on duty every Saturday and Sunday starting June 29th until August 25th, 2013. The opening hours will be from noon to 8 p.m. You are welcome to enjoy the outdoor space and beautiful sunset until 8 p.m. If the weather is too cold (less than 22 degrees Celsius) or in the case of rain, the pool will be closed with no access to the grounds.



CAMP DE JOUR OPTIMISTE 2013



Du 2 juillet au 16 août 2013 (avec possibilité d'aller jusqu'au 23 août 2013) à l'École Maria Goretti

Inscriptions : Le mercredi 5 juin 2013

Lieu : Hôtel de ville de Léry

Heure : De 19 heures à 20 heures 30

Coût : 100 \$ (demi-journée) et 200 \$ (journée complète)

Frais de garde : 50 \$ (de 7 heures à 8 heures 30 et 16 heures 30 à 18 heures - pour les 7 semaines du camp)

IL Y AURA DES SPÉCIAUX POUR LA 15^e ANNÉE DU CAMP DE JOUR - VOIR LA PUBLICITÉ AU DÉPANNEUR DE LÉRY

IL FAUT APPORTER UNE PHOTO ET LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Mme Jocelyne Schmidt au 450-429-2356

TOURNOI DE GOLF OPTIMISTE 2013

Date : Le 8 juin 2013 (Club de golf Belle Vue) VÉGAS À DEUX

Prix : 125 \$ (Brunch - Golf - Voiturette - Cadeau - Souper - Soirée)

Souper seulement : 50 \$

Les profits aideront le Club optimiste à faire des activités Jeunesse et à aider à financer le camp de jour Optimiste 2013

Pour plus d'information ou la réservation d'un quatuor, n'hésitez pas à contacter Mme Jocelyne Schmidt au 450-429-2356



NOUVEAU SERVICE OFFERT AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU GRAND CHÂTEAUGUAY



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

Il s'agit de l'aide à la marche. Une personne ou une famille bénévole se rend chez une personne aînée ou

en perte d'autonomie pour l'accompagner pendant une marche. Le bénéficiaire peut résider dans sa maison, logement, en résidence pour personnes âgées ou être en

centre d'hébergement. Il doit être en perte d'autonomie ou ne pas être capable de faire une marche sans assistance, soit en raison d'un problème de santé ou simplement par crainte. Il peut aussi avoir besoin d'une canne, d'une marchette ou être en fauteuil roulant. Vous voulez marcher un peu, veuillez contacter Lisa au 450-699-6289

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU GRAND CHÂTEAUGUAY, nos visites d'amitié se poursuivent. **VOUS ÊTES SEUL?** Vous aimeriez avoir la visite d'un bénévole pour vous désennuyer, pour socialiser ou pour sortir de votre isolement? Des bénévoles peuvent vous rendre une petite visite chaque semaine selon vos disponibilités. Veuillez contacter Lisa au 450-699-6289

CLUB DE L'ÂGE D'OR PÉTANQUE EXTÉRIEURE

Dates : Les mardis et jeudis du 14 mai au 26 septembre 2013

Heure : 13 h 30

Où : Hôtel de ville de Léry

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Mme Diane Gendron au 450-692-0459.

CARTES DE MEMBRES - ÂGE D'OR

Ceux qui désirent être membres du Club de l'Âge d'or de Léry peuvent faire la demande en s'adressant à Mme Diane Gendron au 450-692-0459.

OFFRE D'EMPLOI

Moniteurs(trices) pour le Camp de jour optimiste 2013

Âge requise : 16 ans et plus

Offre d'emploi du 2 juillet au 16 août 2013 (avec possibilité d'aller jusqu'au 23 août 2013)

Salaire minimum

Heures selon les inscriptions (entre 25-35 heures/semaine)

Envoyer votre C.V. au 722, rue Robillard, Beauharnois (Québec) J6N 2B3 ou par courriel (joc150@hotmail.com) à l'attention de Mme Jocelyne Schmidt



Vendredi 14 juin 2013 :

9 h 30 à 13 h - Pique-nique familial de fin d'année au Parc Loiselle de Mercier

Septembre 2013 : Portes ouvertes pour inscriptions

Pour information ou pour vous inscrire à nos activités, veuillez nous contacter au 450-691-4897.

MARCHÉ PUBLIC DE BEAUHARNOIS

Les vendredis de 15h à 19h
Du 14 juin au 6 septembre
À la place du Marché
On vous attend!



Toujours le bon choix! Québec

**BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS
NOUS SOMMES AU
RENDEZ-VOUS!**



La Ville de Beauharnois a annoncé le retour de son marché public dès le 14 juin, et ce, jusqu'au 6 septembre, tous les vendredis entre 15 h et 19 h, sous la structure de la Place du Marché. C'est au cœur du centre-ville de Beauharnois que plus d'une quinzaine de producteurs offriront une grande diversité de produits pour le plus grand plaisir des visiteurs!

Il s'agit d'une occasion unique pour découvrir, goûter et acheter des produits locaux frais et originaux, tout en contribuant au développement économique de la région. Plusieurs producteurs seront présents :

- Agences Clémex (friandises)
- Au Fil du Vent (raisins, bleuets, baies de sureau, verjus, granolas, biscottis)
- Aux Grains de saveurs (pains, croissants, produits de boulangerie)
- Boutique Palme d'or (produits de canards)
- C'est si bon macarons (macarons)
- Delissimo, comptoir gourmand (saucisses, olives)
- Ferme l'Anse au Sable (fruits et légumes)
- Ferme Richard Cazalais (viande de veau)
- Jardins Normandeau (fruits et légumes)
- Kryka, les vergers d'autrefois (produits de la pomme et petits fruits)
- La Maison Piol (café, confits, gelées, tartinades)
- L'Hermine, cabane à sucre (produits d'érable)
- Miel Nature (miels, hydromels)
- Nature Bouffe (pâtisseries)
- Vignoble J.O. Montpetit (vins)
- Vignoble Morou (vins)



ÉCOLE D'ÉTÉ DU PATRIMOINE 2013

Un projet novateur de
connaissance et de valorisation
du patrimoine culturel de la
Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

*Sous la coordination du
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
et avec la collaboration de la
Chaire de recherche du Canada
en patrimoine urbain ESG-UQAM.*

12 journées de formation
tous les mercredis
du 12 juin au 28 août 2013.

Ouvert au grand public.

Tarification : 20 \$ par jour
ou 200 \$ pour les 12 jours.

*Pour information et inscription :
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
Édith Prigent, chargée de projets
Tél. : 450-455-2092
1-877-455-2092
Courriel : collection2@mrvs.qc.ca*



Les 7 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement oublié 7 détails... les trouveras-tu? La solution n'est toujours pas dans le journal ce mois-ci!



Original



Modifié

SUDOKU

数独

4					9		7	6
				1	5		2	
2	9	6					8	
	7	2		6	1	5		
	8		3		7		9	
		4	2	5		1	3	
		8				9	5	3
	2		4	8				
7	1		5					4

NOVICE

2								6
		9	6		4	2		
	5	4				9	3	
	4			2			6	
		5	4		7	8		
	6			1			9	
	2	8				6	5	
		7	8		6	3		
1								7

INTERMÉDIAIRE

2	7	1	3	8	9	5	4	6
3	8	9	6	5	4	2	7	1
6	5	4	1	7	2	9	3	8
7	4	3	9	2	8	1	6	5
9	1	5	4	6	7	8	2	3
8	6	2	5	1	3	7	9	4
4	2	8	7	3	1	6	5	9
5	9	7	8	4	6	3	1	2
1	3	6	2	9	5	4	8	7

4	5	1	8	2	9	3	7	6
8	3	7	6	1	5	4	2	9
2	9	6	7	3	4	8	1	5
3	7	2	9	6	1	5	4	8
1	8	5	3	4	7	6	9	2
9	6	4	2	5	8	1	3	7
6	4	8	1	7	2	9	5	3
5	2	9	4	8	3	7	6	1
7	1	3	5	9	6	2	8	4

SOLUTIONS



À NE PAS OUBLIER LE 16 JUIN: LA FÊTE DES PÈRES

Saviez-vous que?

En cas d'urgence, pour rejoindre directement le centre d'appel de la Sûreté du Québec, vous pouvez composer le **310-4141** ou ***4141** pour les cellulaires. Vous pouvez également composer le **911**.



2013

La municipalité à votre service

URGENCE 9-1-1

POLICE

(450) 698-1331

ADMINISTRATION

(450) 692-6861
(450) 692-6881 (télécopieur)

Courriel : villedelery@videotron.ca

HORAIRE :

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h - 17h
Vendredi : 8h30 - 12h

SÉANCE DU CONSEIL : 2^e lundi, 20h (sauf octobre)

ORDURES MÉNAGÈRES :

Mercredi

OBJETS LOURDS :

Mercredi

COLLECTE SÉLECTIVE :

Vendredi

COLLECTE DE BRANCHES :

1^{er} mardi et 3^e mardi
de chaque mois, soit du
7 mai au 5 novembre 2013
(sauf le 15 octobre)

COLLECTE DE FEUILLES :

23 septembre 2013
jusqu'à la première neige

Conseil municipal

MAIRE

Yvon Mailhot

CONSEILLERS (ÈRE)

Monsieur Lee Royko
Monsieur Adrien Desrochers
Monsieur Albert Braut
Monsieur Thomas L. Oliver
Monsieur Eric Parent
Mademoiselle Olivia Goodfellow

Services

Administration

Dale Stewart, Directeur général
et secrétaire-trésorier

Suzie Brind'Amour, Taxation

Incendie

Maurice Vinette, Directeur

Urbanisme

Philippe Chrétien, Responsable de
l'urbanisme et de l'inspection

Manon Berthiaume, Secrétaire

Travaux publics

Serge Malenfant, Responsable

Eric Groulx
Patrick Tremblay



CALENDRIER MUNICIPAL 2013 / 2013 MUNICIPAL CALENDAR

Ordures ménagères et objets lourds / Garbage and heavy objects :

Tous les mercredis / Every Wednesday

Recyclage / Recycling : À tous les vendredis / Every Friday

Séances du Conseil municipal / Council meetings : le 2^e lundi de chaque mois (sauf octobre) / the 2nd Monday of each month (except October)

Collecte de branches / Branch collection : 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois du 7 mai au 5 novembre (sauf le 15 octobre) / 1st and 3rd Tuesdays of each month from May 7th to November 5th (except October 15th)

Collecte de feuilles / Leaves collection : du 23 septembre jusqu'à la première neige / from September 23rd until first snowfall

JANVIER 2013 JANUARY

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER 2013 FEBRUARY

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
		3	4	5	6	7
		8	9	10	11	12
		13	14	15	16	17
		18	19	20	21	22
		23	24	25	26	27
		28	29	30		

MARS 2013 MARCH

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
		3	4	5	6	7
		8	9	10	11	12
		13	14	15	16	17
		18	19	20	21	22
		23	24	25	26	27
		28	29	30		

AVRIL 2013 APRIL

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2013 MAY

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
		4	5	6	7	8
		9	10	11	12	13
		14	15	16	17	18
		19	20	21	22	23
		24	25	26	27	28
		29	30	31		

JUN 2013 JUNE

D	L	M	M	J	V	S
						1
		2	3	4	5	6
		7	8	9	10	11
		12	13	14	15	16
		17	18	19	20	21
		22	23	24	25	26
		27	28	29	30	

JUILLET 2013 JULY

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2013 AUGUST

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
		3	4	5	6	7
		8	9	10	11	12
		13	14	15	16	17
		18	19	20	21	22
		23	24	25	26	27
		28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2013 SEPTEMBER

D	L	M	M	J	V	S
						1
		2	3	4	5	6
		7	8	9	10	11
		12	13	14	15	16
		17	18	19	20	21
		22	23	24	25	26
		27	28	29	30	

OCTOBRE 2013 OCTOBER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
		11	12	13	14	15
		16	17	18	19	20
		21	22	23	24	25
		26	27	28	29	30
		31				

NOVEMBRE 2013 NOVEMBER

D	L	M	M	J	V	S
						1
		2	3	4	5	6
		7	8	9	10	11
		12	13	14	15	16
		17	18	19	20	21
		22	23	24	25	26
		27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2013 DECEMBER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
		11	12	13	14	15
		16	17	18	19	20
		21	22	23	24	25
		26	27	28	29	30
		31				